

A banner for the Anim'actions 2009 animation film competition. The background is a dark blue, ethereal landscape with a glowing horizon and a bright light source. The text is in a white, sans-serif font.

# Anim'actions 2009

## Règlement du concours de film d'animation

La ville de Ploemeur organise la deuxième édition du Concours « Anim'actions » le 11 decembre 2009.

L'objectif de cette opération est de promouvoir la créativité, l'originalité et d'exprimer les talents sous toutes ses formes.

Les participants devront avoir produit un programme court d'une durée inférieure à 5 minutes entièrement monté. Le thème du film est « Le Cadre »

### Déroulement du concours

L'ouverture du Concours est déclarée le lundi 11 mai 2009.

Les Participants pourront prendre connaissance du règlement et de la [fiche technique](#), lesquels seront également disponibles à la Médiathèque et à l'Espace Multimédia.

Des informations complémentaires pourront être obtenues par courrier électronique à l'adresse suivante : [animactions@ploemeur.net](mailto:animactions@ploemeur.net)

La date de clôture pour l'envoi des programmes est fixée au 21 novembre 2009 le cachet de la poste faisant foi.

**Le concours comporte deux catégories, individuel et groupe :**

**Ce Concours est ouvert aux particuliers, aux clubs, aux associations, aux établissements et organismes culturels ou autres, ainsi qu'aux établissements scolaires : Ecoles, Collèges et Lycées.**

**Le jury remettra 2 prix :**

- **Prix « anim'actions » groupe:**
- **Prix « anim'actions » individuel:**

**Les membres du jury et de l'équipe d'organisation, ne sont pas autorisés à participer au Concours.**

### **Caractéristiques techniques**

**Le format vidéo accepté est exclusivement numérique : DV, DV-CAM, mini DV, DVD**

**Chaque support présentera un seul film. Il devra être étiqueté de la façon suivante :**

**Titre, durée, nom et adresse du réalisateur, catégorie, (individuel ou groupe)**

**et sera obligatoirement accompagné d'une fiche technique fournie lors de l'inscription.**

**Seules seront prises en compte les réalisations terminées et montées, présentées sous forme d'un produit fini et comportant un générique.**

**Le nombre de films déposés par participant est limité à 3.**

### **Contenu et droits sur la vidéo**

**Le réalisateur devra s'assurer :**

- 1. d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur en ce qui concerne les droits à l'image.**
- 2. d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur en ce qui concerne les droits d'auteur.**
- 3. D' utiliser une musique libre de droits.**

**La participation à ce concours entraîne l'abandon au profit des organisateurs de**

tous les droits d'exploitation non commerciale des vidéos (consultation à la bibliothèque, à l'espace multimédia), ainsi que les droits de diffusion sur internet.

Il est conseillé aux candidats de déposer une copie plutôt que l'original. Les organisateurs pourront si nécessaire demander l'original pour la diffusion publique.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des vidéos.

### **Résultats**

La projection des films et la remise officielle des prix auront lieu au centre culturel l'Océanis de Ploemeur le vendredi 11 décembre 2009.

La sélection définitive par le jury s'effectuera pour chaque catégorie sous la responsabilité du président du concours.

Le jury distinguera plusieurs prix déterminés par les organisateurs, le jury pourra attribuer des mentions spéciales.

Le jury de sélection est souverain, ses décisions sont sans appel.

Après la remise des prix, les candidats doivent retirer leur film auprès de l'espace multimédia de Ploemeur. Ceux qui souhaitent que leur film soit expédié doivent en faire la demande auprès des organisateurs.

### **Dispositions générales**

La participation au Concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement, disponible à tout participant.

La ville de Ploemeur se réserve le droit d'annuler la tenue du Concours en cas d'insuffisance d'inscriptions ou de projets pertinents.

Tout candidat désirant obtenir des compléments d'information sur le fonctionnement du festival peut prendre contact avec :

Ville de Ploemeur

Espace multimédia- Gwénaëlle André    tél : 02.97-86-41-60

Médiathèque- Marie-Claude le Boulbar    tél: 02-97-86-40-00

email : [animactions@ploemeur.net](mailto:animactions@ploemeur.net)